



Journée
internationale des
personnes
handicapées
3 DÉCEMBRE



Pastorale
des personnes
en situation
de handicap

POUR RÉFLÉCHIR EN ÉQUIPE sur la place des personnes porteuses de handicap dans nos communautés

Pour nous aider à réfléchir, voici les principes généraux établis par la Convention internationale des droits des personnes porteuses de handicap, signée par 164 pays dont la France en 2010

1. *Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;*
2. *La non-discrimination ;*
3. *La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;*
4. *Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;*
5. *L'égalité des chances ;*
6. *L'accessibilité ;*
7. *L'égalité entre les hommes et les femmes ;*
8. *Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.*

Chaque participant choisit un principe dans la liste qui lui semble évident, et un autre qui l'interpelle. Puis partage autour de la question :

→ Qu'est-ce qui vous semble facile ou difficile à mettre en œuvre dans chacun de ces principes ?

Comment sensibiliser nos paroisses au handicap ?

La Convention internationale des droits des personnes porteuses de handicap engage les pays signataire à prendre de mesures efficaces et appropriées en vue de :

1. *Combattre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques dangereuses concernant les personnes handicapées, y compris ceux liés au sexe et à l'âge, dans tous les domaines ;*
2. *Mieux faire connaître les capacités et les contributions des personnes handicapées.*
3. *Promouvoir une perception positive des personnes handicapées et une conscience sociale plus poussée à leur égard ;*
4. *Promouvoir la reconnaissance des compétences, mérites et aptitudes des personnes handicapées et de leurs contributions dans leur milieu de travail et sur le marché du travail [et dans nos paroisses !]*

→ Quelle place occupent les personnes porteuses de handicap dans notre communauté ? Comment l'améliorer ?

→ Quels « compétences, mérites et aptitudes » leur sont reconnus ? quelle « contribution » à la vie de la paroisse pourraient-elles apporter ?